



Commission des dynamiques territoriales

1151 - Compétence départementale directe d'organisation du transport scolaire

Proposition de création et de financement d'une régie communale de transport scolaire entre Bremmelbach et Cleebourg

Rapport n° CP/2016/514

Service gestionnaire :

M4 - Coordination infrastructures numériques et transport

Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de créer une régie communale pour le transport d'enfants de l'école primaire de Bremmelbach scolarisés à Cleebourg et d'approuver les termes du projet de convention de délégation d'organisation et de financement de la régie à conclure avec la Commune de Cleebourg.

Le Département organise et finance la ligne scolaire 312 circulant au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal des Communes de Cleebourg et Memmelbach.

Cette ligne représente un coût annuel de plus de 25 500 € alors que 8 élèves seulement étaient véhiculés durant l'année scolaire 2015-2016. Seuls trois élèves sont véhiculés pour l'année scolaire 2016-2017. Devant le constat d'un coût par élève supérieur à 3 100 € par an, des solutions alternatives ont été recherchées en lien avec les Communes, dans l'objectif de maintenir un service à un coût satisfaisant pour la collectivité.

La proposition consisterait à mettre en place une régie communale portée par la Commune de Cleebourg. Le Département prendrait à sa charge les frais de location et d'assurance du véhicule, soit environ 3 300 € par an. Le reste des frais de fonctionnement (carburant, personnel, réparations) serait à la charge de la Commune de Cleebourg.

La Commune de Cleebourg a donné son accord de principe pour la mise en place de ce dispositif.

L'ensemble de ces dispositions est repris dans le projet de convention annexé au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Département statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide la création de la régie communale pour le transport des élèves entre Bremmelbach et Cleebourg ;

- décide la prise en charge des frais de location et d'assurance du véhicule à hauteur de 3 300 € par an ;

- approuve les termes du projet de convention à conclure avec la Commune de Cleebourg ;

- autorise le Président à signer la convention à intervenir.

Strasbourg, le 26/10/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY